



FORMULE D'ADHESION SIMPLIFIEE
INSCRIPTION PROVISoire AU SERVICE DE VOL, MAX DE 5 VOLS
SELON LA FORMULE "PASSEPORT INITIATION"
DEMANDE D'ADMISSION AU SERVICE DE VOL
et
DOCUMENT D'ENGAGEMENT

Nom	Prénom	Né(e) le
Adresse	NP, Lieu	
Profession	Etat civil	Origine
Tel. Privé	Prof.	Mobile
Email	Activité aéronautique antérieure	
Licence No	1er établissement	Validité
Lieu et date	Signature	

Pour être admis au Service de vol, le présent document ainsi que l'attestation d'assurance (employeur ou attestation jointe) couvrant les accidents en relations avec la pratique du vol à voile doivent avoir été retournés au responsable de la promotion, dûment remplis et signés.

DOCUMENT D'ENGAGEMENT

Après avoir pris connaissance des modalités d'activité figurant dans le dossier pilote de l'année (consultable au club house), le soussigné déclare renoncer à toutes prétentions relatives à une indemnité pour un dommage quelconque causé, soit au cours de travaux exécutés à l'atelier, soit au cours de l'activité aérienne proprement dite.

Il déclare au surplus exonérer de toute responsabilité le groupe de vol à voile, ses dirigeants et ses instructeurs, sous réserve de l'art. 100 CO ("est nulle toute stipulation tendant à libérer d'avance le débiteur de la responsabilité qu'il encourrait en cas de dol ou de faute grave").

Ce document doit être signé et vaut comme reconnaissance de dette envers le Groupe vaudois de Vol à Voile de Montricher (GVVVM).

Lieu, _____ le _____

Un membre du comité du GVVVM :
ou le responsable de la promotion

L'élève ou le pilote :

Ev. le détenteur de l'autorité parentale (*) _____

(*) Pour les pilotes ou élèves-pilotes mineur-e-s, la signature du détenteur de l'autorité parentale est requise.

ATTESTATION D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance :

Agence de :

CERTIFIE QUE

Madame / Mademoiselle / Monsieur :

Nom :

Prénom :

est au bénéfice d'une assurance accident non professionnels pour l'année

conforme aux exigences de la LAA et couvrant les accidents en relation avec la pratique du vol à voile.

Lieu et date :

Timbre et signature :

Remarque importante :

par ce document simplifié, vous avez l'occasion de voler dans notre école un maximum de 5 vols, sans être affilié à l'école.

Passé ce chiffre, vous devez remplir toutes les formalités officielles nécessaires et vous affilier à l'école du GVVVM pour pouvoir poursuivre votre formation.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès des membres du comité, des instructeurs ou du responsable de la promotion.